



## Pourquoi le taux de chômage des travailleurs handicapés reste-t-il si élevé ?

► Environ 19 % des personnes handicapées sont à la recherche d'un travail.

► La 15<sup>e</sup> semaine pour l'emploi des handicapés s'ouvre aujourd'hui.

Malgré une politique publique volontariste mise en place en 2005, le taux de chômage des personnes handicapées est encore deux fois plus élevé que la moyenne : 19 %, contre 9 % pour l'ensemble de la population.

**Le chômage de longue durée est très répandu : 53 % pour les handicapés, contre 38 % en moyenne.**

Décourageant ? « Non, souligne Éric Blanchet, directeur général de l'Adapt, l'association qui organise la semaine pour l'emploi des handicapés. Les progrès accomplis depuis quinze ans sont considérables. À l'époque, le taux de chômage n'était pas deux mais trois fois plus élevé. Il reste néanmoins encore énormément à faire. »

Il faut dire que pour les chômeurs handicapés, les obstacles demeurent nombreux avant d'accéder à l'emploi. Ils sont plutôt âgés : 37 % ont plus de

50 ans (17 % en moyenne). Ils disposent d'un niveau de qualification peu élevé : 80 % n'ont pas le bac et sur les 2,3 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur, 10 000 seulement sont handicapés. Enfin, le chômage de longue durée est très répandu : 53 % pour les handicapés, contre 38 % en moyenne. Bref, autant de critères qui compliquent singulièrement le retour à l'emploi, et qui « constituent le nœud du problème », selon Christian Grapin, directeur général de Tremplin, une association créée en 1992 pour aider les entreprises à recruter des travailleurs handicapés.

Voilà pour les freins objectifs. Reste le non-dit, les mentalités qui évoluent, certes, mais trop lentement. Une étude réalisée en avril par l'association IMS-Entreprendre pour la Cité indiquait que les managers interrogés ont « un niveau de connaissance faible du handicap », avec une « surreprésentation des personnes en chaise roulante, des déficients psychiques ou intellectuels ».

Résultat, les entreprises privées de plus de 20 salariés sont encore loin d'atteindre l'objectif d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, fixé dans une loi de... 1987. Les derniers chiffres connus, qui datent de 2008, font état

d'un ratio de 2,6 %. « Nous sommes maintenant autour de 3 % », indique Pierre Blanc, directeur général de l'Agefiph, l'organisme chargé de collecter les contributions des entreprises qui ne respectent pas cette loi. La preuve : le nombre d'établissements « taxés », tout comme les montants versés, ont diminué entre 2007 et 2011, passant 59 000 à 46 000 structures (et de 606 à 480 millions d'euros).

« La loi de 2005, qui augmentait les contributions, a créé une pression forte sur les entreprises, explique Pierre Blanc. Mais cette amélioration traduit aussi une vraie prise de conscience, en particulier dans les grands groupes. » Selon le ministère de l'emploi, seulement 59 % des établissements de 20 à 49 salariés emploient des travailleurs handicapés, contre 82 % des entreprises de 100 à 199 salariés.

SÉVERIN HUSSON

EN SAVOIR PLUS :

[www.semaine-emploi-handicap.com](http://www.semaine-emploi-handicap.com)